

## **Comment rédiger une proposition dans un procès verbal (du CA, de l'AG, de l'AGA)**

Dans un procès-verbal, on doit s'assurer que toute décision d'ordre financier soit clairement inscrite en forme de proposition, avec un proposeur et un appuyeur. On doit également indiquer si la proposition est acceptée (à l'unanimité ou à la majorité), rejetée ou référée.

En principe, une proposition doit se comprendre si elle est lue toute seule en dehors du contexte de la réunion où elle s'est discutée. Autrement dit, toute proposition devrait être transcrite, au besoin, comme un extrait de procès-verbal.

**Exemple de rédaction d'une mauvaise proposition :**

*« Jean propose, appuyé par Marie, de donner 100\$ au MÉPACQ. »*

**Exemple d'une bonne proposition :**

*Il est proposé par Jean Tremblay, appuyé par Marie Grenier, que la TROVEPO réponde favorablement à la demande du MÉPACQ, reçue le 02-04-14 et de verser au regroupement national un montant de 100\$ pour soutenir le colloque XYZ, prévu en août 2014.*

*Adoptée à l'unanimité*

N'oubliez pas que les procès-verbaux, une fois adoptés, doivent être signés par un administrateur, normalement par le ou la secrétaire.

**Notez :** les procès-verbaux font partie des documents que le groupe doit remettre à l'expert-comptable à la fin de l'année financière afin que celui-ci puisse produire le rapport financier annuel.